Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260511-2026_226-AI

15 MAI 2026

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonctions
A
Gilles LECORGUILLE
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-226

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ERQUY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et alinéa suivant, permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des adjoints et, dès lors que ceux-ci sont tous pourvus d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ayant élu le Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints et celle portant leur élection ;

VU les arrêtés municipaux n°2026-167 à 2026-171 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints au maire, constatant que l'ensemble des adjoints bénéficie d'une délégation ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour la bonne gestion des dossiers communaux, de charger un conseiller municipal du suivi spécifique des espaces verts, de la propreté urbaine et du suivi des actions d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à **Monsieur Gilles LECORGUILLE**, Conseiller Municipal, pour les domaines suivants :

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260511-2026_226-AI
15 MAI 2026

- **Espaces Verts et Fleurissement** : Suivi de l'entretien des parcs, jardins, espaces naturels et du patrimoine arboré de la commune.
- **Propreté Urbaine** : Suivi de la maintenance de la propreté des voies publiques, des plages et de la gestion des déchets de proximité.
- **Urbanisme** : Appui au suivi des dossiers d'autorisations d'urbanisme, participation aux commissions de travail relatives au Plan local d'Urbanisme (PLU) et constatations de terrain.

Article 2 : Absence de délégation de signature

Monsieur Gilles LECORGUILLE exerce ses missions sous l'autorité du Maire. La présente délégation est une délégation de **fonctions uniquement**. En conséquence, Monsieur Gilles LECORGUILLE **ne dispose pas de la délégation de signature**. Les actes, arrêtés et courriers officiels relatifs à ces domaines demeurent signés par le Maire ou les Adjoints territorialement compétents.

Article 3 : Coordination et redevabilité

Monsieur Gilles LECORGUILLE rend compte régulièrement de ses missions au Maire. Dans le cadre de sa mission "Urbanisme", il travaille en étroite coordination avec **Monsieur Olivier LE GALL**, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme.

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;
- Inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à Erquy, le 11 mai 2026

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR

Notifié le 18.05.26.

Gilles LECORGUILLE